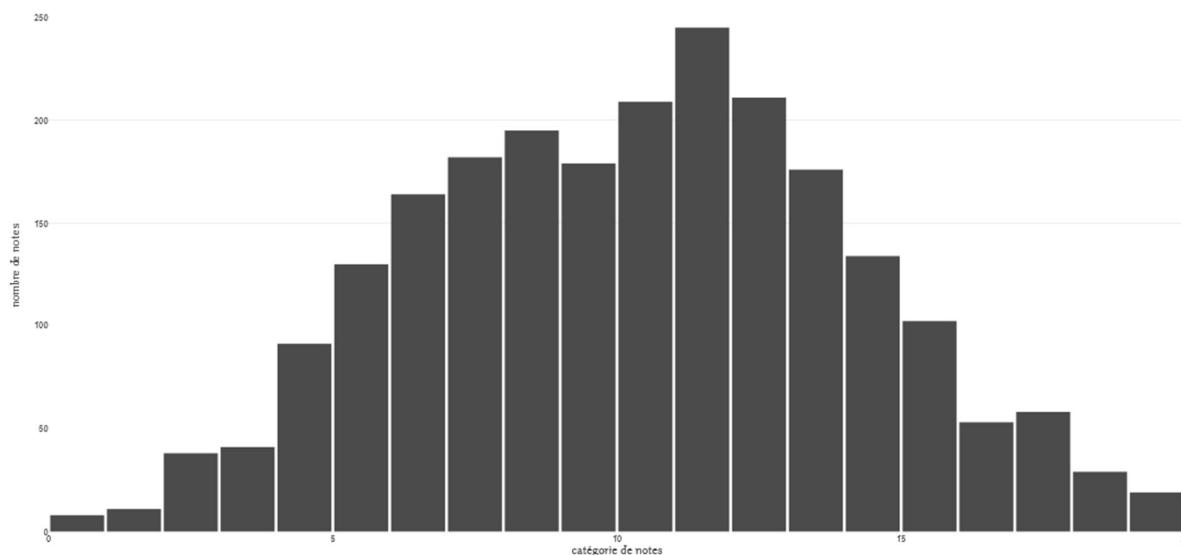




RAPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE : GEOGRAPHIE



Bilan général de la session

L'épreuve orale de géographie de la session 2026 du concours A-BCPST a été, cette année encore, satisfaisante. 2284 candidats et candidates sont passés à l'oral, avec une moyenne de 10,8, une médiane à 11 et un écart-type de 3,8 conformes aux valeurs des années précédentes.

Le jury a eu le plaisir d'écouter des exposés de bonne, voire d'excellente facture. Les candidats et candidates, bien préparés, se sont montrés capables d'utiliser les différents niveaux d'information des cartes topographiques, d'exploiter les documents mis à leur disposition et de les confronter à des connaissances solides sur les dynamiques territoriales, démographiques, environnementales et socio-économiques des territoires ruraux et périurbains français. Ces très bons oraux ont valu à leurs auteurs et autrices d'excellentes notes, d'autant plus remarquables que les volumes horaires dévolus à la géographie sont limités en CPGE BCPST. Ces notes sont le résultat d'une solide préparation et d'une prise en compte des évolutions récentes des territoires et de la discipline. Par rapport aux années précédentes, le jury a assisté à bien moins de commentaires témoignant d'une absolue méconnaissance des cartes et de l'exercice. De plus, un certain nombre des remarques des années précédentes ont été entendues.

Le jury félicite les candidats et candidates, remercie les préparateurs et préparatrices pour le considérable travail accompli auprès de leurs étudiants et étudiantes, et propose, dans le présent rapport, quelques pistes supplémentaires pour améliorer les prestations des futurs préparateurs.

Une épreuve exigeante mais accessible : rappel de l'organisation de l'épreuve

Pour rappel, l'épreuve consiste en un commentaire de documents géographiques. Chaque sujet comprend un intitulé précis, une carte topographique au 1/25 000^e qui doit occuper une place centrale dans l'analyse, ainsi que deux ou trois documents complémentaires de natures variées (tableaux, cartes, textes, photographies...) dont l'un est obligatoirement tiré du Géoportail.

Les candidats et candidates disposent de 45 minutes de préparation. La carte géologique de la France au 1/1 000 000^e et *L'Atlas du 21^e siècle* (Nathan) sont disponibles en salle de préparation. Il est souhaitable de mobiliser ces deux ressources afin d'éviter les erreurs de localisation et de contextualisation du territoire d'étude. Cependant ces ressources ne peuvent se substituer ni à une lecture approfondie de la carte et des documents d'appui, ni à une connaissance fine des territoires. Compte tenu de ce temps de préparation assez court, la maîtrise de l'épreuve et le traitement efficace des sujets nécessitent des connaissances précises sur les notions et sur les territoires, ainsi que des automatismes de lecture des cartes solidement acquis.

L'épreuve orale se déroule ensuite en deux temps. D'abord un exposé de 20 minutes maximum, qui consiste en un commentaire appuyé sur la carte topographique et sur sa lecture croisée des documents du dossier, dans la perspective du sujet proposé. Puis, à la suite de cet exposé, les candidats et candidates répondent aux questions lors d'un entretien de 10 minutes. Celui-ci permet de prolonger ou de préciser la réflexion, mais aussi d'amender certains défauts du commentaire.

Le jury tient à rappeler que les 20 minutes dont disposent les candidats et candidates pour leur exposé sont une durée maximale et non un objectif à atteindre à tout prix. Trop de candidat(e)s veulent absolument « tenir » les 20 minutes, quitte à tourner en rond en fin de commentaire, alors qu'un propos efficace et cohérent, même plus court, est toujours préférable. S'il est évident que les exposés trop courts sont sanctionnés, ceux qui, à l'inverse, traînent en longueur en se perdant dans des digressions ou dans des redondances le sont tout autant. Le jury rappelle également que le temps d'échange fait pleinement partie de l'évaluation et que tout n'est pas joué à l'issue de l'exposé. Un entretien solide peut tout à fait rattraper une prestation initialement mal engagée. Inversement, certains commentaires a priori de bonne tenue ont été décrédibilisés par des réponses peu pertinentes aux questions du jury, révélant des connaissances trop superficielles et des lacunes, parfois associées à une incapacité à se corriger.

Un oral réussi est donc composé à la fois d'un exposé qui traite le sujet posé de manière efficace et d'un entretien pendant lequel le ou la candidat(e) réussit à montrer ses connaissances et à les utiliser pour prolonger sa réflexion et/ou pour corriger les points faibles de son propos avec l'aide du jury. A l'inverse, les exposés ne tenant pas compte du sujet, de la carte ou des documents, dont la présentation et la localisation sur la carte sont trop souvent inexistantes, sont systématiquement pénalisés.

Des commentaires qui peuvent gagner en efficacité et en analyse, notamment en introduction

L'introduction

Plusieurs remarques concernent l'introduction. Celle-ci est un temps nécessaire à la caractérisation du territoire étudié, à la situation et contextualisation de la carte proposée, à l'analyse du sujet, à la présentation analytique et synthétique des documents d'appui, à la problématisation et enfin à l'annonce du plan. Il est impératif d'éviter les introductions « standardisées », reprenant les mêmes types d'informations quels que soient l'espace étudié et le sujet posé. Le jury constate cependant que les introductions sont souvent soit trop longues, soit trop rapides. Certains candidats et candidates énumèrent, en les récitant, des données générales reprises de l'atlas (nombre de jours d'ensoleillement, de gel, solde migratoire, démographie...) sans localiser l'espace étudié, tandis que d'autres commencent directement par la formulation de la problématique et l'énumération des documents. Ils et elles manquent ainsi de pertinence et rendent leurs introductions peu efficaces pour la suite du commentaire. Aussi, le jury tient à préciser quelques éléments concernant les introductions :

- L'accroche n'est pas toujours nécessaire, en particulier lorsqu'elle est forcée, plaquée, ou bien sans grand rapport avec le sujet étudié, que ce soit par une thématique annexe ou par une généralité qui ne fait pas sens avec l'objet d'étude.

- Le travail de contextualisation doit être placé au début de l'introduction, avec si possible mention d'éléments utiles au commentaire. Le jury attend cependant des candidats et candidates une localisation et une mise en situation du territoire étudié qui ne peut se limiter à une simple localisation administrative. Il s'agit de recontextualiser la carte étudiée, aux différentes échelles, à l'aide de son carton de localisation et de l'atlas. L'espace étudié doit être situé par rapport aux grands types de territoires ruraux et périurbains en France, ainsi que par rapport à des ensembles connus, notamment les grands ensembles physiques. Le jury encourage d'ailleurs à ne pas hésiter à s'appuyer sur la carte géologique de France. Il convient également de rendre compte de l'influence des grandes villes environnantes sur l'espace étudié. Ces localisations sont globalement bonnes cette année, mais parfois trop approximatives voire erronées.

- La présentation des documents arrive souvent trop tard, en fin d'introduction, parfois même après la problématique, alors que la prise en compte des documents d'appui doit participer à la problématisation de la carte. Un commentaire linéaire des documents n'a pas sa place dans l'introduction, qui doit rester une présentation rapide et synthétique. Il est par ailleurs inutile d'énumérer les titres et sources des documents en distinguant des documents « fiables » de documents « non fiables », y compris pour préciser qu'un document issu du Géoportail serait « fiable ».

- Si le jury apprécie la généralisation de l'analyse du sujet par les candidats et candidates, celle-ci peut cependant encore être améliorée. Il est absolument nécessaire de définir tous les termes du sujet en introduction et de les interroger : ces termes méritent une réflexion approfondie plutôt qu'une définition de façade. La maîtrise rigoureuse de la définition d'un certain nombre de notions classiques et attendues (terroir, périurbanisation, ruralité, paysage, filière, système intensif/extensif, huerta,...) est indispensable pour pouvoir problématiser le sujet.

- Les problématiques proposées doivent partir de l'analyse du sujet, ainsi que de la localisation et de l'organisation précises de l'espace étudié. Trop de candidats et de candidates se contentent encore d'une problématique limitée à une reformulation à la forme interrogative de l'intitulé du sujet, ce qui entraîne souvent un commentaire descriptif. La problématique ne peut pas non plus se réduire à une succession de questions correspondant chacune à des parties du plan.

- Si l'annonce de la problématique et du plan est indispensable au bon suivi de l'exposé, il n'est pas du tout nécessaire de donner sa problématique et son plan par écrit au jury. Outre le temps de préparation perdu, les candidats et les candidates qui le font oublient souvent, ensuite, d'annoncer leur plan à l'oral et de ménager des transitions entre les parties.

- De même, les croquis et schémas fournis par les candidats et candidates partent souvent d'une bonne intention mais le jury préférerait qu'ils consacrent les 45 minutes de préparation à approfondir et à peaufiner leur commentaire.

Le développement

- Il convient de hiérarchiser les phénomènes traités en fonction de la problématique et de ce que la carte donne réellement à voir : consacrer plusieurs minutes à la forêt quand la carte ne présente que quelques bois résiduels prive le candidat et la candidate du temps nécessaire pour traiter un thème pourtant central sur cette carte, en l'occurrence la viticulture.

- Les plans-types calqués sur n'importe quel espace (I. Caractéristiques / II. Enjeux / III. Solutions) sont rarement pertinents. Les nombreuses troisièmes parties consacrées aux conflits, dans des espaces où ceux-ci sont peu présents ou peu lisibles sur la carte, entraînent des propos maladroits et trop souvent prescripteurs. Le jury rappelle qu'un exposé de bonne facture peut ne comprendre que deux parties équilibrées, si celles-ci sont bien menées et appuyées sur la carte et les documents.

- La carte topographique constitue le document principal de l'épreuve et elle ne doit pas être négligée au profit d'une paraphrase des documents d'accompagnement. Concernant la lecture de carte, le jury apprécie le recul pris par rapport à la simple énumération de figurés ponctuels immédiatement visibles. Cependant, trop de candidat(e)s se contentent encore de dresser une liste de figurés ou de données, rangés dans des thématiques larges comme « le tourisme », prétexte à de fastidieuses énumérations de campings, centres équestres, sites d'escalade, bases nautiques, etc. Ainsi, si les post-it sont autorisés, ils doivent être employés avec parcimonie, afin d'éviter l'énumération fastidieuse de figurés peu pertinents (terrains de tennis, châteaux d'eau, stations d'épuration...). Ces listes desservent fortement les candidats et candidates en ne leur permettant aucune réflexivité ni recul vis-à-vis des documents et du sujet : l'objectif est bien de mettre en évidence et d'interpréter des structures et des dynamiques spatiales à partir des marqueurs spatiaux visibles sur la carte, les documents venant en appui ou en complément de l'analyse du sujet et de la carte.

La conclusion

Il n'est pas pertinent d'ouvrir, en conclusion, sur une autre carte (a fortiori quand elle n'est pas vraiment comparable), sur la proposition d'un autre document ou de proposer des comparaisons hasardeuses avec d'autres territoires. Le jury préfère un simple bilan à une ouverture maladroite.

Une épreuve orale qui nécessite de mobiliser un vocabulaire précis et juste

Dans l'ensemble, les candidats et candidates adoptent une posture positive à l'oral : ils s'expriment avec aisance et politesse, et présentent bien leur exposé en montrant les éléments de la carte sans tourner le dos au jury. L'épreuve de géographie s'appuie néanmoins sur une connaissance précise des notions et sur un emploi efficient d'un vocabulaire adapté. A ce titre, plusieurs registres et maladroresses de langage doivent être corrigés.

Toute familiarité dans le vocabulaire est à proscrire : « genre », « niche », « vachement », « les touristes aiment se poser sur la plage », « dans le coin », « un mix entre agriculture et élevage », ou des expressions comme « petits patelins » ou « piquette », relèvent d'un registre trop familier pour un oral de concours.

Les candidats et candidates doivent éviter les maladroresses et autres néologismes. Le jury insiste pour que les candidats et les candidates utilisent un vocabulaire géographique précis et juste. Le jury a ainsi relevé, à de trop nombreuses reprises, des approximations sur les notions comme sur les termes génériques ou techniques, avec par exemple « carte topologique » au lieu de topographique, « attracteur » ou « attrayant » au lieu d'attractif, « l'étage cornélien » ou lieu de « collinéen », « l'encastrement du réseau hydrographique ». Le terme « propice », qui ne veut pas dire grand-chose, est également à surveiller.

Le jury porte une attention particulière à la maîtrise des définitions de base qui permettent de lire correctement une carte et de l'interpréter. Il arrive trop souvent que des exposés proposant une réflexion correcte soient desservis par une absence de maîtrise du vocabulaire de base de la géographie et du commentaire de carte. Ainsi, les confusions restent très fréquentes entre plaine et plateau, fleuves et rivières, maquis et garrigue, drainage et irrigation, périurbanisation et mitage, hameau et fermes isolées, habitat groupé et habitat dispersé, adret et ubac, remue et transhumance, avant-pays et littoral, ou encore entre pendage et pente.

Nombre de candidat(e)s personnifient les territoires (« le territoire essaie de bien faire », « le territoire veut se dynamiser »). Or, seuls les acteurs peuvent être le sujet de verbes d'action. De même, les généralisations hâtives sur les populations locales sont à éviter (affirmer par exemple que « les Corses sont contre le tourisme »). De même, on ne dit pas un « bon » cadre de vie ou de « beaux » paysages : ces formulations relèvent du jugement de valeur ou des représentations personnelles et non de l'analyse géographique.

Les localisations ne doivent en aucun cas se fonder sur des repères tels que « en haut à gauche », « en bas à droite », « en dessous de » ou « au-dessus de », mais impérativement sur les points cardinaux (nord, sud, est, ouest). Cet usage, est à bannir absolument et fait mauvaise impression. Par ailleurs, chaque toponyme comportant « mont » ou « montagne » n'indique pas forcément que l'on se trouve en montagne (Mont-Saint-Michel, montagne de Reims). De la même manière, il convient de citer les noms des lieux plutôt que de dire « ici ».

Les erreurs restent nombreuses concernant la lecture des abréviations usuelles de l'IGN (Min. devient une « mine » et non un « moulin », Ec. devient « écurie », Coll. devient « collectivité », etc.). Les candidats et les candidates ont par ailleurs eu tendance, à de nombreuses reprises, à se fier de façon naïve aux toponymes : ces derniers peuvent s'avérer utiles, mais peuvent parfois entraîner des maladroresses importantes.

Enfin, plusieurs termes ont régulièrement été mal compris cette année, conduisant les candidats et candidates vers des contresens. Le sens du terme « dynamique » est par exemple mal maîtrisé et conduit fréquemment à mal interpréter le sujet (« dynamiques du peuplement », « dynamiques de l'agriculture »). En géographie, ce terme désigne une transformation, positive ou négative. Le terme de « spécialisation d'un territoire » ne doit pas forcément être considéré comme une « fragilité ». Les notions de « paysage », d'« espace » et de « territoire », qui ne sont pas synonymes, restent également trop souvent confondues. De même pour celles de « risque » et d'« aléa ». La notion de « marge » est encore trop peu maîtrisée et a conduit à des développements maladroits et confus voire erronés.

Des connaissances à consolider et des analyses à approfondir

Le jury regrette qu'un certain nombre de candidates et de candidats ne parviennent pas à identifier les principales formes topographiques de la carte, et, *a minima*, à distinguer une plaine d'un plateau ou identifier la vallée sur une carte de montagne : un tiers environ des commentaires ne mentionnait pas même une seule altitude, y compris sur des cartes de montagne. Ces connaissances élémentaires font systématiquement l'objet de questions pendant l'entretien, et leur défaut coûte des points au candidat. Le jury a toutefois apprécié, chez certain(e)s candidat(e)s, une bonne maîtrise du modelé karstique ou du relief du Jura. Les candidates et les candidats qui ne parvenaient pas à lire la carte à proprement parler (incapacité à indiquer le nombre d'habitants d'une commune, figurés non compris même à l'aide de la légende, ou encore incapacité à calculer une distance) ont été sanctionnés.

Le jury regrette également que la majorité des candidat(e)s soit démunie lorsqu'on les interroge sur le climat du territoire représenté par la carte : la maîtrise de la description d'un climat, de manière sommaire (températures et précipitations par saison, éventuellement vents) ainsi que les principaux climats français est attendue.

Un certain nombre d'erreurs sont également commises à propos des principaux modèles de paysages agricoles (openfield, bocage, huerta). De même, les définitions de l'agriculture intensive ou extensive, qui reposent sur le rendement, ne sont pas maîtrisées. Les candidats et candidates doivent maîtriser ce vocabulaire pour aboutir à une lecture convenable de la carte et de ses enjeux au regard du sujet posé.

Sur les cartes de montagne, le jury a apprécié la mention fréquente de l'étagement de la végétation et des activités, ainsi que son explication par les candidats et candidates, malgré des difficultés récurrentes concernant les différences d'exposition entre l'adret et l'ubac. La limite entre moyenne et haute montagne est parfois mal identifiée sur la carte. Les noms des étages bioclimatiques en montagne sont souvent intervertis. Il faut par ailleurs rappeler que l'intérêt de l'analyse de l'étagement réside dans sa mise en relation avec les usages et modifications des environnements par les sociétés.

Les formes littorales et les zones humides sont rarement analysées, la plupart des candidat(e)s se contentant de distinguer côte rocheuse et côte sableuse. Les notions d'estran et de slikke ont été ainsi souvent confondues.

Si le jury a apprécié, chez plusieurs candidat(e)s, de bonnes connaissances sur les forêts, celles-ci font plus généralement l'objet de fortes lacunes : le vocabulaire forestier (laies, taillis, futaie...) est très souvent méconnu, de même que le figuré de « landes ligneuses », qui n'est pas toujours utilisé à bon escient. La progression de la forêt est fréquemment mal interprétée, en particulier dans les cas d'enfrichement et de remontée en altitude des limites bioclimatiques ; le sens du terme « forêt ouverte » est fréquemment inconnu, et son figuré confondu avec celui des vergers.

Les candidates et les candidats ne doivent pas négliger les fonctions industrielles des espaces ruraux. Celles-ci ont en effet d'importants effets qui doivent pouvoir être analysés, en particulier si le sujet et les documents d'accompagnement évoquent cette dimension.

Les examinatrices et examinateurs ont par ailleurs été fréquemment confrontés à des approximations dans la définition de l'espace périurbain, ainsi qu'à une confusion persistante entre périurbanisation, étalement urbain et mitage urbain. Si la géographie urbaine n'est pas au programme, celui-ci comprend les territoires périurbains, et donc la capacité à comprendre et à distinguer les différentes formes de l'influence urbaine : le périurbain n'est pas synonyme d'étalement urbain, ni de mitage, et se distingue par ailleurs de la banlieue par sa discontinuité morphologique avec l'agglomération urbaine.

Les candidats et candidates ont souvent montré une maîtrise superficielle des dispositifs de protection de l'environnement : parc national, parc naturel régional, parc naturel marin, site du conservatoire du littoral, ZNIEFF, Natura 2000, etc. De même, les grandes périodes de l'aménagement du territoire français, ainsi que les acteurs et les espaces concernés, mériteraient d'être mieux connus ce qui éviterait des contresens quant à l'aménagement de certains espaces (littoraux et de montagne notamment).

Enfin, quelques repères statistiques simples mériteraient d'être maîtrisés : le seuil de population distinguant généralement ville et village, la densité de population moyenne en France métropolitaine, ou encore le seuil couramment retenu pour évoquer les faibles densités.

En conclusion

Le jury a, pour finir, apprécié entendre des exposés structurés, portés par des candidates et des candidats faisant preuve à la fois d'un raisonnement géographique pertinent et d'une bonne maîtrise des territoires ruraux et périurbains français. L'épreuve a ainsi permis à un grand nombre de candidat(e)s d'obtenir de bonnes, voire de très bonnes notes, leur faisant gagner de précieux points pour l'admission dans les écoles de la banque Agro-Véto.